

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - David GALTIER représenté par Didier PARAKIAN - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland GIBERTI - Éric LE DISSES - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-019-13132/23/BM

**■ Attribution d'une subvention au profit de l'association Collectif Vélos en Ville "CVV" - Approbation d'une convention
45020**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Collectif Vélos en Ville - CVV - a pour objet de sensibiliser, de former et de faire participer le public le plus large possible au développement de la pratique du vélo en ville. L'association compte environ 200 bénévoles et 1600 adhérents et dispose d'un local sur Marseille centre-ville. Son action se situe principalement sur la commune de Marseille.

Outre l'animation d'un atelier de réparation solidaire, elle propose des vélos écoles adultes et des actions de sensibilisation à la pratique du vélo en ville auprès d'un large public. En parallèle, elle participe à des réunions régulières avec la Métropole sur la question des aménagements cyclables et des services vélos en ville.

Au titre de l'année 2021, l'association Collectif Vélos en Ville avait déposé une demande de subvention en fonctionnement général d'un montant de 25 000 euros et en fonctionnement spécifique pour l'organisation et la fête du vélo et pour la sensibilisation à la pratique du vélo dans l'EcoQuartier des Calanques pour un montant de 25 000 euros. Il a été accordé à l'association une subvention d'un montant de 45 000 euros comprenant 20 000 euros au titre du fonctionnement général et 25 000 euros au titre du fonctionnement spécifique pour la fête du vélo et la sensibilisation à la pratique du vélo dans l'EcoQuartier des Calanques.

Pour l'année 2022, l'association Collectif Vélos en Ville a déposé une demande de subvention portant sur trois volets :

Une demande en fonctionnement général pour un montant de 20 000 euros ;

Une action spécifique portant sur le projet de fête du vélo organisé en juin 2022 pour un montant de 20 000 euros ;

Une action spécifique de sensibilisation à la pratique du vélo au sein de l'EcoQuartier du parc des calanques pour un montant de 5 000 euros. Cet EcoQuartier émane de l'opération de Renouvellement Urbain des « Hauts de Mazargues » située dans le 9^e arrondissement de Marseille sur les 3 quartiers Soude, Jarre et Baou de Sormiou. Il a obtenu l'étape 3 du label en décembre 2018 et constitue ainsi le premier EcoQuartier du Territoire « Marseille Provence » à obtenir cette étape et le 2^{ème} EcoQuartier de la Métropole. Au sein de l'EcoQuartier, la Métropole a conduit la création de l'Allée des Calanques, une voie douce de 3 km qui traverse les 3 quartiers qui compose l'EcoQuartier.

Au vu des objectifs et actions de l'association et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein du plan vélo métropolitain 2019-2024, il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 20 000 euros en fonctionnement global, de 20 000 euros pour l'organisation de la fête du vélo au titre de la mobilité sur le Budget annexe Transports.

Il est précisé qu'au vu du montant accordé les modalités seront définies dans la convention d'objectif ci-jointe pour l'année 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération MOB 055-9708/21/BM du Bureau de la Métropole du 15 avril 2021 relative à l'attribution d'une subvention 2021 à l'association Collectif Vélos en Ville.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet et les actions de l'association Collectif Vélos en Ville s'inscrivent dans les objectifs du Plan Vélo Métropolitain 2019-2024.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Collectif Vélos en Ville d'un montant de 20 000 euros.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant de 20 000 euros à l'association Collectif Vélos en Ville pour l'organisation de la fête du vélo 2022.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Collectifs Vélos en Ville.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2023 au titre du Budget annexe Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 65 nature budgétaire 6574 sous politique C360 à hauteur de 40 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX